



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

IUFM

Question écrite n° 41455

Texte de la question

M. Christian Bataille attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la suppression de la formation en 2e année des PLP d'IUFM en génie mécanique productique à l'IUFM du Nord - Pas-de-Calais. Les étudiants, qui ont satisfait aux écrits des CAPET et CAPLP de février 2004, se sont engagés à suivre leur formation à Villeneuve-d'Ascq. Ils viennent de découvrir que la formation de 2e année ne figurait plus à la carte des formations pour l'année 2004-2005. Dans le même temps, la section CAPET reste ouverte pour quelques stagiaires ainsi que la 1re année de CAPLP et CAPET. Ceci semble d'autant plus incompréhensible pour ces étudiants du Nord-Pas-de-Calais que cette section est tournée vers la formation de futurs techniciens destinés tout particulièrement aux entreprises du secteur automobile très présentes dans cette région. Cette situation provoque le désarroi et l'indignation de ces étudiants qui ne comprennent pas les motivations qui ont amené à l'amputation d'un système de formation qui s'inscrit dans la longue histoire et la tradition du Nord - Pas-de-Calais en matière de formation des professeurs de l'enseignement technologique et professionnel. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les dispositions qu'il compte prendre pour répondre aux aspirations légitimes des étudiants concernés, qui souhaitent que les cours de 2e année de PLP d'IUFM en génie mécanique productique puissent, comme prévu, se dérouler à l'IUFM de Villeneuve-d'Ascq et leur permettre de terminer leur cycle de formation comme convenu.

Texte de la réponse

Contrairement aux stagiaires du premier degré, ceux du second degré sont considérés comme moyens d'enseignement, c'est-à-dire qu'ils dispensent leurs cours pour toute l'année dans la même classe. Tous les ans, les rectorats font connaître leurs besoins en stagiaires. En réponse à ces demandes, la direction des personnels enseignants du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche procède à la répartition des lauréats en s'efforçant de tenir compte de leurs vœux, suivant les principes énoncés dans la note de service 2004-078 du 7 mai 2004. Les concours du second degré sont des concours nationaux, les stagiaires sont donc appelés à exercer sur l'ensemble du territoire quel qu'ait été le lieu d'inscription aux concours. En tout état de cause, cette répartition fait l'objet d'un dialogue entre la direction des personnels enseignants et les rectorats. Il ne s'agit pas d'une suppression de la section de génie mécanique option productique à l'IUFM de l'académie de Lille en tant que telle, mais de la non affectation de stagiaires, pour l'année universitaire 2004-2005, sur cet établissement.

Données clés

Auteur : [M. Christian Bataille](#)

Circonscription : Nord (22^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41455

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 2004, page 4377

Réponse publiée le : 3 août 2004, page 6065